



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 030-200034692-20240624-DEL68_2024-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°68/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : F - Compte Administratif 2023 du Budget Annexe ZA Sarcin

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris BS 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	6,86	2 732,81	-2 725,95	-423 001,63	-425 727,58
Fonctionnement	0,00	6 616,52	-6 616,52	0,00	-6 616,52
Total	6,86	9 349,33	-9 342,47	-423 001,63	-432 344,10

Le compte administratif pour le Budget Annexe ZA Sarcin pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 6,86 € ;
- En dépenses : 9 349,33 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 6,86 €

En 2022, il n'y a eu aucune vente de terrain sur la zone René Dumont.

Au chapitre 10, seuls 6,86 € ont été constatés pour l'affectation de résultat de l'année 2022.

B. Les dépenses : 9,3K€

Les charges d'exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 6,6 K€ (chapitre 011).

Le remboursement du capital de la dette pour 2,7 K€ au chapitre 16 ainsi que les charges financières (chapitre 66) des intérêts d'emprunt pour 49 € sont constatés.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 432 344,10 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 425 727,58 € ;
- Résultat de fonctionnement : - 6 616,52 €.

Sans reste à réaliser, il est constaté un déficit de financement de 432 344,10 €.

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZA Sarcin est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Sarcin, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

08 JUIL. 2024

Le Président

Jean Christian REY



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL68_2024-BF

3505 JH 2 1